

LIVRET D'ACCUEIL



Pôle Protection de l'Enfance

.....

MECS (Maison d'enfants à caractère social)

.....

Espace Alex Brolles - 14 chemin des Mauves - Mons
43000 Le puy-en-Velay - ppe@asea43.org



Mise à jour : 30/01/24

ASEA 43

PRÉSENTATION

L'Association gestionnaire du Pôle Protection de l'Enfance est l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Haute Loire (A.S.E.A.) régie par la loi de 1901.

Le siège social de l'Association se trouve :

53 bis chemin de Gendriac
Mons - 43000 Le Puy en Velay
Tél : 04 71 02 24 77
E-Mail : siegesocial@asea43.org

Président de l'Association : M. Jack OLIVIER

L'Association, créée en 1948, emploie environ 450 personnes et gère plusieurs établissements et services dans le champ du handicap, de la protection de l'enfance et de l'insertion.



PRÉSENTATION

Pôle Protection de l'Enfance

Les bureaux administratifs du Pôle se situent :

Espace Alex Brolles - 14, chemin des Mauves - MONS
43000 LE PUY-EN-VELAY - 04.07.09.43.66 - ppe@asea43.org



Directrice du PPE

Mme Delphine CHACORNAC

Directeur Adjoint

M. Loïc BOUQUET



Chefs de service MECS

Mme Anne-Caroll NOEL

Mme Nathalie BARRY

Mme Séverine ADRIAN

M. Rémi ARIK



Chefs de service AEMO

Mme Wanda ROYEZ

M. Mathieu GLAUMOT



Cheffe de service SAE

Mme Magali OLLIER



Chefs de service DAMIE

Mme Lucie BADIOU

Mme Séverine ADRIAN

Chefs de service MJIE

Mme Magali OLLIER

M. Rémi ARIK

Coordinateur DEFI

M. Pascal RIBERO



Le Pôle PPE

Les structures du Pôle intègrent une large palette des missions de protection de l'enfance. On y retrouve ainsi le Service d'Action Educative en Milieu Ouvert exerçant des mesures d'Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) et du Service d'Investigation Educative qui exerce des MJIE (Mesures Judiciaires d'Investigation Educatives), leurs locaux ont été récemment réhabilités et se situent au 14 chemin des Mauves sur l'Espace Alex Brolles .

Le Service d'Accueil Externalisé et le Dispositif Éducatif de Formation Individualisée sont également situés sur l'espace Alex Brolles, le DEFI bénéficiant d'ateliers et d'une salle de classe.

Le DAMIE accueille les mineurs non accompagnés. Il comprend deux structures d'internat permettant d'accueillir les nouveaux arrivants, une située sur l'espace Alex Brolles et une autre sur Yssingeaux et un ensemble d'appartements.

La Maison d'Enfants à Caractère Social « les Gouspins-Rochenégly » accueille 64 enfants et adolescents de 3 à 18 ans avec la majorité des structures d'hébergement du pôle protection de l'enfance qui se situe principalement au sein de l'agglomération du Puy en Velay. Ce sont principalement de petites unités, pavillons ou appartements disséminés en centre-ville et qui accueillent chacun 9 enfants ou adolescents. L'originalité de cette Maison d'Enfants à caractère Social est qu'elle évite l'effet d'institutionnalisation et les aléas du collectif. Cette vision innovante a fondamentalement changé l'accueil proposé, privilégiant une dimension « familiale ».

Elles s'intègrent dans les axes de développement prévus par les orientations du Schéma départemental de prévention et de protection pour l'enfant, l'adolescent et la famille, dans le respect des règles du Code Civil et du code de l'Action Sociale et des familles (CASF).

Les établissements et services du pôle exercent leur activité au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et notamment des articles 375 et suivants du Code Civil. Les jeunes accueillis sont confiés par le service de l'aide sociale à l'enfance ou le juge des enfants :

Dans le cadre d'une mesure de placement administrative prise par le Conseil Départemental, réalisée sur demande ou avec l'accord des parents.

Dans le cadre d'une mesure éducative judiciaire sur décision du juge pour enfants qui s'impose aux parents, pour protéger l'enfant.

Plaintes et réclamations :



Charte des droits et libertés de la personne accueillie :



Plaintes et litiges

Durant tout le temps de votre accompagnement par l'un des services ou établissement du Pôle, il peut arriver qu'il y ait des incompréhensions, des insatisfactions, des problèmes entre la famille et l'institution. De plus, si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés et selon la nature des difficultés rencontrées, il est possible d'en référer aux personnes suivantes :

La Directrice de l'établissement ou son remplaçant.

La Commission des Incidents et /ou Réclamations gérée par le Département :
- Par courrier à l'Hôtel du Département - Services des établissements médico-sociaux - 1 rue Monseigneur de Galard - 43000 Le Puy-en-Velay.
- Par mail à reclamation@hauteloire.fr

La personne qualifiée désignée par le Préfet, le Département et l'ARS.
(Article L 311-5 du code de l'action sociale et des familles.)

Traitement informatique

Nous utilisons pour la gestion des pensionnaires une base de données.

Les listes et données informatisées sont régies par la loi du 06 janvier 1978 et annexes, et relèvent de la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

En cas de contestation ou de réclamation, vous avez la possibilité de rencontrer le Directrice de l'établissement ou son représentant.

Règles sur la confidentialité

Les rapports écrits, renseignements, dossiers, et tout événement concernant les usagers font l'objet d'une stricte confidentialité.

Vous pouvez consulter **votre dossier** en prenant rendez-vous soit auprès des services de l'ASE ou auprès du greffe du Tribunal pour Enfants, conformément aux dispositions de l'article 1187 du Code de procédure civile. Vous devez alors vous munir d'une pièce d'identité, le jour fixé, pour la consultation du dossier.

Nos engagements de services :

Nous avons le souci constant de bien faire et de mieux faire pour assurer notre mission. Nous sommes à votre écoute pour que votre accompagnement vous soit le plus profitable possible. En ce sens, l'ensemble des établissements est engagé dans une démarche permanente d'amélioration de la qualité des prestations.

Nous nous référons sur la Définition de la bientraitance de la Haute Autorité de Santé « La bientraitance est une démarche globale dans la prise en charge du patient, de l'utilisateur et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, de l'utilisateur, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance. Cette démarche globale met en exergue le rôle et les interactions entre différents acteurs que sont le professionnel, l'institution, l'entourage et le patient, l'utilisateur. Elle nécessite un questionnement tant individuel que collectif de la part des acteurs. »

MECS



SOMMAIRE

Bienvvenue
Organigramme
Hébergement
L'équipe éducative
Déroulement du séjour
Ta famille
Accès aux soins
Assurance
La sécurité
Sécurité des biens
Annexe : Adresses des structures
et Noms des responsables

BIENVENUE

Vous allez être accueilli au sein de la maison d'enfants Gouspins/Rochenegly. Les modalités de votre séjour sont fixées soit par l'ordonnance rédigée par le Juge pour Enfants soit par le contrat d'accueil rédigé par l'attaché de l'ASE.

Vous êtes confié à l'établissement et donc sous la responsabilité du directeur, qui doit veiller à votre protection et à votre sécurité.

Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons rédigé ce livret d'accueil.

Il présente notre établissement et décrit l'organisation de la vie quotidienne, ainsi que vos droits et devoirs.

La maison d'enfants à caractère social (MECS) accueille des enfants de 3 à 18 ans.

L'établissement ouvert 365 jours par an, a pour mission d'assurer, l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement éducatif des jeunes qui lui sont confiés sur la base d'un projet individuel.

La mission des professionnels est vous apporter un soutien éducatif tout en veillant au bon déroulement du séjour. Après une période d'observation (environ trois mois) nous établirons, avec vous et vos parents, un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) qui définira les actions éducatives à mener.

I - Hébergement :

Vous serez hébergé sur l'une des sept structures qui sont géographiquement séparées et implantées dans différents quartiers de la ville. Ces unités de vie proposent des conditions de vie plus proches d'un milieu familial que celle d'un internat.

La MECS s'organise autour de 3 entités :

o Un premier ensemble regroupant les plus jeunes (3 ans – 13 ans)

- Les Mauves (3 ans-8 ans)
- Les près
- Taulhac

o Un deuxième regroupant les adolescents dans un cadre collectif (13 ans - 16ans)

- Bellevue
- Bertrand

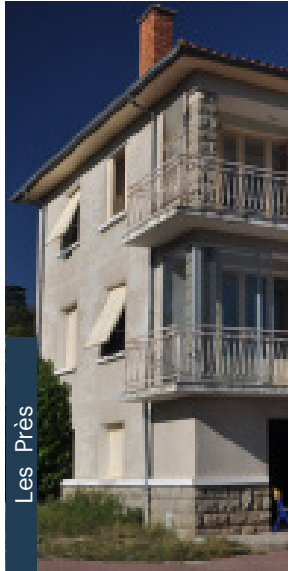
o Le troisième accueille des grands adolescents en autonomie (16 ans 18 ans)

- Foch
- Petit Vienne

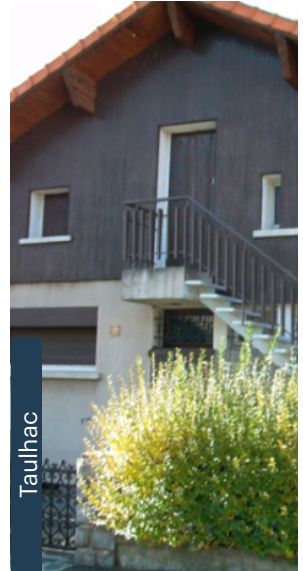




Les Mauves



Les Près



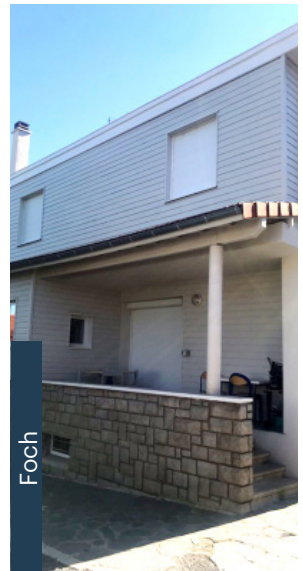
Taulhac



Bellevue



Bertrand



Foch

II- L'équipe éducative

- L'équipe éducative de chaque structure se compose d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, de maitresses de maison et d'un agent de service. L'équipe éducative accueille des éducateurs en formation.
- Un éducateur référent est désigné à l'admission, il sera chargé particulièrement de votre suivi et du projet d'accueil. Il centralise l'ensemble des actions qui sont déployées pour mener à bien le projet et il est l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives à la prise en charge globale avec le Chef de Service et la Directrice ou son remplaçant (projet individuel, relations avec l'Aide Sociale à l'Enfance, le Juge des enfants, projet d'école, relations avec la famille, avec les partenaires professionnels).
- Afin d'éviter toute discontinuité dans l'accompagnement éducatif l'éducateur référent peut être associé à un autre éducateur « co-référent »

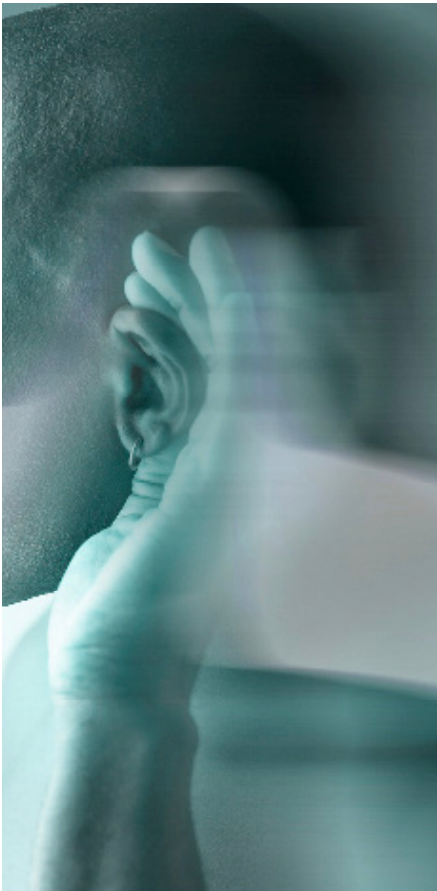
III- Déroulement du séjour :

- La vie au sein des maisons s'organise autour de temps individuels et de temps collectifs. Afin d'instaurer une dynamique positive, il est attendu une participation sur les différentes tâches du quotidien. Vous bénéficierez d'un cadre de vie qui vous permettra de continuer à grandir, tout en favorisant votre prise d'autonomie.
- Une chambre individuelle (ou un studio pour les plus grands) est mise à votre disposition et vous pourrez, si vous le désirez la personnaliser, la décorer. Vous êtes responsable de l'entretien de l'espace que l'on vous met à votre disposition.
- Une rencontre obligatoire avec la psychologue du service a lieu dans les premiers jours de votre accueil. En fonction de vos attentes et besoins vous pourrez ainsi envisager l'opportunité d'un suivi psychologique.
- La maison d'enfants s'inscrit au sein d'un territoire dans une dimension d'ouverture. Vous aurez la possibilité de pratiquer des activités sportives, culturelles que ce soit en interne avec les éducateurs de votre groupe ou au niveau associatif.
- Au terme de votre accompagnement, ou de manière plus régulière si besoin, l'établissement informe vos parents et les différents partenaires du déroulement de votre séjour.

IV- Ta famille :

■ Vos parents restent titulaires de l'autorité parentale (sauf décision judiciaire contraire). De fait ils seront systématiquement associés aux décisions importantes vous concernant (santé, sortie, scolarité...) sauf cas exceptionnels en matière de sécurité et de santé.

Dans le cadre de votre PPA nous serons amenés à les rencontrer de manière régulière et chaque fois que cela sera nécessaire à la demande de votre famille ou des professionnels.



V- Accès aux soins

■ Nous avons le souci de votre état de santé. Avec l'autorisation de vos parents ou du responsable légal, nous engagerons les soins dont vous avez besoin et solliciterons les médecins généralistes ou spécialistes de l'agglomération.

VI- Laïcité

■ Sont interdits les signes et les tenues qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse. Les signes et tenues interdits sont ceux dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse tels que le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa ou une croix de dimension excessive. **Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 : "Port de signe ou de tenue..."**

Conformément à la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, "l'utilisateur a le droit de pratiquer sa religion et dans un même temps a ne pas être exposé à du prosélytisme. Cependant, la pratique de la religion doit pouvoir s'exercer sans occasionner de perturbation dans l'organisation quotidienne de l'établissement : activités , sorties, repas, etc."

Conformément à la Charte de la laïcité dans les services publics Le principe de laïcité interdit à quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre collectivités publiques et particuliers.

Les usagers accueillis à temps complet dans un service public, notamment au sein d'établissements médico-sociaux ont droit au respect de leurs croyances et d'exercer leur culte, sous réserve des contraintes découlant des nécessités du bon fonctionnement du service.

VI- La sécurité

■ Tout est mis en œuvre au sein de l'établissement pour assurer votre sécurité. Il appartient à tous d'appliquer strictement les consignes en cas de danger, d'accident, et la conduite à tenir en présence d'un incendie. La majorité des chambres sont équipées d'un système de sécurité incendie.

VII- Assurance

■ Dans le cadre des activités de l'établissement vous bénéficiez d'une garantie responsabilité civile et accident couvrant les sinistres ayant lieu à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement pendant toute la durée de votre séjour.

VIII- Sécurité des biens

■ La responsabilité de l'établissement ne peut être mise en cause qu'en ce qui concerne les objets qui lui seront confiés.

■ Afin d'éviter les problèmes que posent ces situations nous rappelons les dispositions à respecter afin d'éviter les vols :

- Vous devez déposer auprès des éducateurs les sommes d'argent importantes ou les objets de valeur.
- Lorsque vous quitter votre chambre, vous devez impérativement fermer la porte à clef et clore les fenêtres.



Adresse des structures :

■ LE BERTRAND :
3, Boulevard Bertrand
43000, LE PUY EN VELAY
Tel : 04 71 09 15 62

■ LE BELLEVUE :
52, Boulevard Bertrand de Doue
43000, LE PUY EN VELAY
Tel : 04 71 02 56 21

■ LE FOCH
66 bis, Avenue Foch
43000, LE PUY EN VELAY
Tel: 04 71 02 22 95
portable : 06 95 54 55 66

■ TAULHAC
3, rue Isabeau Perbet, Taulhac
43000 LE PUY EN VELAY
Tel : 09 50 27 25 72

■ LE PETIT VIENNE
8, rue du Petit Vienne
43000 LE PUY EN VELAY
portable : 06 95 13 21 42

■ LES PRES
Rue de la Droit
43000 ESPALY SAINT MARCEL
Tel : 09 53 36 10 52

■ LES MAUVES
14, chemin des Mauves - Mons
43000, LE PUY EN VELAY
Tel : 04 71 05 33 70
E.Mail : lesmauves@asea43.org



